

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Huit, le Lundi 29 Septembre à 18 Heures, Le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 Septembre, conformément à l'article L.2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoint au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, Mme GUERRINI, M. MARCANGELI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme LUCIANI	à	M. LE MAIRE
M. MARY	à	M. CASASOPRANA
M. BERNARDI	à	M. VITALI
M. TOMI	à	Mme SUSINI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI

Etaient absents :

Mme DEBROAS, M.M D'ORAZIO, RUAULT, Mme FENOCCHI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	33
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, Mme PASTINI est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 29 Septembre 2008

Délibération N°2008/ 202

Campagne de restauration relative à la collection Fesch.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Suite à la délibération N°2007/101 relative à l'étude préalable en vue de la restauration de certains de ses chef-d'œuvres, le musée Fesch entame la restauration d'une première partie des 150 tableaux (cf. liste jointe). Ces tableaux devraient être envoyés au centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine où les restaurations devraient avoir lieu.

Ces restaurations pourront bénéficier de dons et de mécénat.

Le budget relatif à ces restaurations est joint en annexe.

Il est demandé au Conseil Municipal :

d'accepter la campagne de restauration de certains chef-d'œuvres du musée Fesch telle qu'exposée supra.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à l'ensemble de cette campagne de restauration.

de dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la ville, exercice 2008, chapitre 23 article 2316.

Les membres du Conseil Municipal voudront bien en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**où l'exposé de Monsieur Paul-Antoine LUCIANI, Maire-Adjoint
et après avoir délibéré**

VU la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,

VU la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.

VU la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités Territoriales.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 Septembre 2008.

DECIDE

**à l'unanimité de ses membres
présents ou représentés**

d'accepter la mise en œuvre de la campagne de restauration de certains chef-d'œuvres du musée Fesch telle qu'exposée supra.

AUTORISE Monsieur LE MAIRE

à signer tous actes administratifs tous documents ou tous contrats relatifs à l'ensemble de cette campagne de restauration.

DIT

que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la ville, exercice 2008, chapitre 23 article 2316.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI